

### PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX

## Le jour de libération fiscale est arrivé !

L'Institut économique Molinari, sur la base de calculs effectués par le cabinet EY, vient de publier sa 14<sup>e</sup> édition (version 2023) du rapport « *La pression sociale et fiscale réelle sur le salarié moyen au sein de l'Union européenne* ». « *Les calculs partent de ce que paie l'employeur au titre du salarié, [...] le "salaire complet" ou le "super brut"*, explique l'institut : [cela sert à financer les cotisations] "*patronales*" et le salaire "*brut*". Pour passer du salaire "*brut*" au "*pouvoir d'achat réel*" du salarié, il faut ensuite déduire les cotisations salariales, l'impôt sur le revenu et la TVA associée aux consommations de biens et services. » Charges et impôts sont ensuite rapportés au super brut pour obtenir le taux de pression sociale et fiscale. On peut obtenir ensuite un classement entre pays et surtout, si l'on rapporte ce pourcentage au nombre de jours dans l'année, trouver le jour de libération fiscale. Les résultats font froid dans le dos



**La France a retrouvé la première place du classement des pays européens à la plus forte pression fiscale et sociale.**

puisque si le taux réel d'imposition du salarié est de 44,1 % dans l'Union européenne à 27, il est de 54,1 % en France : notre pays arrive en tête du classement et son jour de libération fiscale tombe le 17 juillet. « *Elle retrouve la place de numéro un [...] qu'elle occupait de 2016 à 2020* », note l'Institut économique Molinari. Suivent la Belgique (53,5 %), l'Autriche (53,4 %), l'Allemagne (50,9 %) et l'Italie (50,4 %). « *Dans ces 5 pays, [...] le salarié moyen n'a pas de maîtrise directe sur plus de 50 % des fruits de son travail, son influence sur la prise de décision étant, au mieux, indirecte* », considèrent les auteurs du rapport.